

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-107

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2024-107

Renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos spécifiques - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan vélo métropolitain 2021-2026, Bordeaux Métropole souhaite améliorer les conditions de déplacements des métropolitains et encourager notamment tous les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Depuis plus de 10 ans, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique ambitieuse de développement du vélo, mode de déplacement particulièrement vertueux dans les centres et pour des distances de plus en plus longues grâce aux vélos à assistance électrique : il est économique (pour l'usager comme pour Bordeaux Métropole), écologique, bon pour la santé et généralement plus rapide en zone agglomérée.

Le vélo représente aujourd'hui près de 8 % des déplacements des métropolitains (4% en 2009) et près de 20% des déplacements sur certains quartiers de Bordeaux. D'après la trentaine de compteurs permanents disposés dans la Métropole, le trafic vélo est par ailleurs en constante progression avec une augmentation de 10% chaque année.

Ces bons résultats sont notamment le fruit de trois plans vélo métropolitains qui se sont succédés en 2012, 2016 et 2021 avec des actions permettant de développer la pratique du vélo : aménagements cyclables, stationnement, service de location et de prêt...

Parmi ces actions, Bordeaux Métropole a mis en place dès 2012, une aide à l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos-cargo, tricycles pour adultes et dispositifs d'électrification de vélos standards, en faveur des résidents de la métropole et de salariés d'entreprises situées sur le territoire métropolitain ayant adopté un plan de déplacements entreprise.

Depuis sa création, ce dispositif a ainsi permis de verser 8 500 aides pour un montant de 1 040 000€.

Cette mesure connaît de plus en plus de succès puisque 1 649 aides ont ainsi été versées en 2022 (pour 164 900€) contre 900 aides en 2021 (pour 90 000€). Parmi ces 1 649 aides versées en 2022 :

- 92% ont servi à l'achat d'un vélo à assistance électrique,
- 6% ont servi à l'achat d'un vélo cargo (à assistance électrique ou non),
- 2% ont servi à l'achat d'un vélo pliant (à assistance électrique ou non),

- 0,85 % ont servi à l'achat d'un dispositif d'électrification de vélos standards,
- 0,12% ont servi à l'achat d'un tricycle pour adulte,
- 58 % des bénéficiaires sont des femmes, 42 % des hommes,
- 31% des bénéficiaires habitent Bordeaux,
- 13% des bénéficiaires habitent la rive droite,
- 54% des bénéficiaires habitent la rive gauche,
- 2% des bénéficiaires habitent hors de la Métropole (et travaillent dans une entreprise engagée dans un plan de déplacement entreprise).

Au fur et à mesure des années, on constate de légères évolutions, avec la même tendance :

- les vélos à assistance électrique représentent une part de plus en plus importante (voire exclusive) ;
- la part des femmes est de plus en plus importante d'année en année.

Pour l'année 2023, les crédits inscrits ont été insuffisants et une demande de crédits supplémentaires a dû être faite pour couvrir les demandes. Au total, 200 k€ auront été demandés et seront dépensés.

Le dispositif en cours s'étant achevée au 31 décembre 2023, la présente délibération propose ainsi de le renouveler mais avec des évolutions et ce, jusqu'au 31 décembre 2027 dans les conditions visées dans le règlement d'attribution en annexe soit :

	Revenu fiscal de référence par part <6358 €		6359€ < Revenu fiscal de référence par part <14089€		14090€ < Revenu fiscal de référence par part <22983€	
	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	vélo cargo, allongé, adapté handicap	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	vélo cargo, allongé, adapté handicap	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	vélo cargo, allongé, adapté handicap
Subvention par bénéficiaire	250 €	350€	200 €	250 €	100 €	100 €

A noter que les seuils proposés évoluent par rapport au dispositif précédent et permettent de se caler sur ceux retenus par le dispositif d'aides de l'Etat dans un souci de meilleure compréhension et homogénéité. L'Etat a mis en place son dispositif de subvention basé sur deux tranches du Revenu Fiscal de Référence (RFR). Nous proposons de nous caler sur ces deux tranches comme le font d'ailleurs les autres collectivités. Ainsi, la tranche 1 concernerait les ménages ayant un RFR/ part <6 358€. La tranche 2 concernerait les ménages ayant un RFR/part compris entre 6 358€ et 14 089€. Nous proposons la création d'une 3ème tranche pour les ménages ayant un RFR/part compris entre 14 089€ et 22 983€. Ce seuil de 22 983 € correspond à celui fixée par l'Etat et certaines Collectivités pour octroyer la prime à l'acquisition d'une voiture peu polluante. Ainsi, le nombre de personne concerné par ces trois tranches couvre à priori 80 % de la population.

Concernant les typologies de vélos subventionnées : les autres agglomérations subventionnent majoritairement l'acquisition des vélos électriques et spéciaux (cargo, longtail...) neufs ou d'occasion reconditionnés par des professionnels. L'Etat subventionnera également en 2024 les vélos d'occasion. Ici, il est préconisé de conserver l'aide pour les vélos spéciaux (électriques, cargos, longtail...) neufs et d'ouvrir l'aide aux vélos spéciaux d'occasion ce qui permettrait à des ménages modestes d'acquérir un vélo qu'ils n'auraient pas pu acheter neuf.

L'idée générale n'est pas seulement d'augmenter le nombre de dossiers éligibles mais aussi le montant des aides apportées par dossier.

L'aide sera versée dans la limite des crédits annuellement alloués à cette opération, soit

400 000€ inscrits en investissement pour le Budget principal 2024 ce qui correspond à un **doublément du budget inscrit jusqu'alors** et traduit la volonté forte de la Métropole de soutenir le report modal vers le vélo.

Après un an de fonctionnement, une évaluation du dispositif permettra de l'amender et de le réajuster si nécessaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2021 portant adoption du troisième plan vélo métropolitain 2021-2026 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le dispositif de subvention de l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargo, tricycles et kits d'électrification de vélos standard, participe au développement de l'usage du vélo, à la réduction de la circulation automobile et à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le règlement d'attribution d'une aide individuelle à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique ou de kits d'électrification pour vélo standard, courant jusqu'au 31 décembre 2027,

Article 2 : d'imputer sur le budget principal le montant de 400 000 € concernant la subvention d'investissement « évolution du dispositif d'aides à l'achat de vélos spécifiques » au chapitre 204 – compte 20421 – fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	Madame Isabelle RAMI